

AHMED HENNI[*]

La bancarisation en Egypte

Pour avoir entamé, depuis 1974, un profond et durable réaménagement de ses mécanismes économiques et attribué, notamment, un rôle nouveau au système bancaire dans le financement du développement, l'Egypte semble l'un des pays en voie de développement dont l'expérience en matière de bancarisation mérite d'être étudiée.

Le financement du développement en Egypte peut être schématiquement présenté à travers trois phases historiques :

- avant les grandes réformes de 1960,
- durant la période 1960-74,
- après les réformes de 1974.

Les traits caractérisant ces trois périodes diffèrent aussi bien en ce qui concerne le traitement du financement extérieur qu'en ce qui concerne le rôle des banques nationales et les mécanismes de mobilisation de l'épargne. Nous pouvons affirmer brièvement qu'avant les grandes réformes de 1960 (et notamment avant le renversement de la monarchie en 1952), le système de financement reposait sur des mécanismes "libéraux" : ouverture aux capitaux étrangers, mobilisation de l'épargne interne à travers un marché financier (bourse) et un marché bancaire articulés autour de l'exploitation du coton. Cependant la concentration des activités aux mains d'une minorité et le caractère semi-féodal des campagnes réduisaient de fait l'étendue sociale de ces mécanismes dont la majorité de la population (les fellahs) était exclue. Cependant, la création de la Banque MISR en 1920 par des

Egyptiens et leur désir d'assurer l'expansion de leur groupe par la sensibilisation des campagnes aux avantages du dépôt bancaire, a permis la constitution d'un réseau d'agences bancaires qui fait aujourd'hui encore de la Banque MISR (nationalisée en 1962) la première banque égyptienne de par son réseau (près de 500 agences).

Le renversement de la monarchie en 1952 ne provoque de changement dans les sources et mécanismes de financement qu'après 1956 (nationalisation du Canal de Suez) et surtout après 1960 avec la nationalisation du système bancaire et le lancement d'investissements planifiés. La nationalisation du Canal de Suez provoque une redéfinition des modalités externes de financement due notamment aux représailles du grand capital étranger occidental. Cependant, la lecture de la balance des paiements de cette période montre que le financement extérieur continue. Seules ses modalités changent. Les réformes d'après 1960 suppriment quasiment le marché financier. La nationalisation des grandes entreprises et banques va de pair avec la mise au point de mécanismes de financement des investissements (publics faisant appel au Trésor public).

Le système bancaire se transforme en système comptable d'enregistrement des mouvements de fonds publics. Son rôle dans la mobilisation de l'épargne diminue fortement. L'extension du réseau d'agences est pratiquement bloquée ainsi que la création de nouvelles banques. Un contrôle des changes plus rigoureux est institué.

La défaite militaire de 1967 provoque les premières brèches dans le monolithisme qu'a voulu instituer l'Etat républicain dans l'économie égyptienne. Des mesures de révision des mécanismes centralisateurs sont prises dès 1967 pour "ouvrir" l'économie. Cette "ouverture" se transformera en principe d'action après 1974. L'innovation en 1974 est davantage législative qu'économique. Dans la continuité du mouvement entamé en 1967, une loi sur l'investissement est votée en 1974 (la loi 43) qui réglemente et facilite l'investissement privé (et

extérieur) appelé à "renforcer" l'investissement public. Complété par une loi sur les sociétés par actions en 1981, le dispositif engendre de profondes transformations : création de nouvelles banques à capitaux nationaux, mixtes ou étrangers et ce surtout, de la part des banques publiques, création de sociétés d'investissement et de placement de fonds avec appel public à l'épargne création de dépôts bancaires en monnaie étrangère, flexibilité des taux d'intérêt, flexibilité du change (notamment depuis Mai 1987), création de nouveaux produits financiers (actions, obligations, certificats d'investissements, etc.), redynamisation du marché financier et de la bourse des valeurs. Il convient de signaler cependant que ce mouvement reste dominé par le secteur bancaire public. Les mécanismes de financement de l'investissement public ont également changé. Une banque spécialisée (la banque nationale pour l'investissement) a pris le relais du Trésor, les entreprises s'adressant pour leur financement courant aux banques ordinaires. Le financement extérieur reste important et s'adapte aux nouveaux mécanismes. On peut dire que cette troisième période ouvre la voie à une bancarisation plus accomplie de l'économie égyptienne.

I. L'économie égyptienne

L'économie égyptienne actuelle est marquée encore par les traits qui l'ont forgée depuis le début du siècle : problèmes de l'eau, culture du coton, recettes du Canal de Suez et du Tourisme ; de nouvelles caractéristiques acquises depuis 1960 (présence d'un fort secteur public, industrialisation publique, rôle important de l'Etat), en 1978 (Pétrole du Sinaï) et un problème aigu : celui de la croissance démographique.

Évaluée à 2 millions en 1800, la population égyptienne a progressé comme suit : **[**]**

1907	11 190.000 habts	1966	30 076.000 habts
1947	18 967.000 habts	1986	50 085.000 habts

Le taux de croissance démographique qui était de 1,57 % en 1907 est passé à 2,55 % en 1960 puis 3,19 % en 1979 pour retomber à 3,45 % en 1984 et se stabiliser à 2,65 % depuis 1985. Si en deux siècles, le volume des eaux du Nil n'a pas changé, par contre, la population a été multipliée par 25 ce qui ajoute à l'ampleur des tâches qu'affronte ce pays (production d'emplois, d'aliments, de logements, d'écoles, etc..., nécessaire développement industriel,...).

La multiplicité et l'ampleur des tâches devait immanquablement donner à l'Etat un rôle de premier rang dans la société égyptienne contemporaine, rôle accentué par les nécessités de défense nationale depuis la création de l'Etat d'Israël en 1948.

Les considérations démographiques nous permettent également de saisir la nature de la bancarisation qui est en cours.

Si, après la première guerre mondiale, les activités bancaires, et notamment celles du groupe MISR, se sont développées autour du coton (crédit de campagne, crédit commercial, exportation, transformation industrielle), elles se sont depuis 1960 environ, concentrées dans les villes. Premièrement en raison du nouveau rôle attribué aux banques devenues publiques et simples relais comptables des mouvements planifiés centraux et, deuxièmement, depuis 1970 environ, en raison du déséquilibre démographique en faveur des grandes villes et de l'exode rural et l'émigration à l'étranger. Les ressources de travailleurs émigrés constituent aujourd'hui l'une des plus importantes sources de dépôts (notamment en devises) auprès des banques égyptiennes et autres institutions financières.

La concentration de la population dans les zones urbaines est elle-même inégale. C'est la capitale – le Caire – qui connaît une véritable explosion.

Répartition de la population			
Année	Villes	% du total	Campagnes
1907	1 930 000	17%	9 259 000
1947	6 363 000	33%	12 603 000
1966	12 036 000	40%	17 691 000
1986	21 173 000	44%	27 031 000

Population du Caire		
Année	% De la population urbaine	% De la population totale
1947	38 %	12 %
1966	41,2 %	16 %
1986	41,4 %	18 %

Le Caire constitue, de fait, aujourd'hui, le premier pôle des activités financières et bancaires. Le rôle d'Alexandrie (ancienne capitale et centre d'Import-Export) est devenu secondaire. Celui des campagnes s'est réduit.

Les Egyptiens émigrés à l'étranger représentent en 1986 plus de 4 % de la population et le dernier recensement (1986) montre que leur nombre croît au même rythme que celui de la population. Parmi eux, on dénombre plus d'un million de travailleurs, émigrés surtout dans les pays arabes du Golfe (Irak 424 000, Arabie Saoudite 361 000, Koweït 145 000,...).

Une enquête a montré que 56 % de ces émigrés étaient originaires des campagnes (cf : SOUKKANE MISR, W. MARCOS, ARAB RESEARCH CENTRE, LE CAIRE 1988). Ces émigrés ne sont donc pas nécessairement d'un bas niveau scolaire ce qui les rend plus

aptes à contracter avec les banques. A l'heure actuelle, les dépôts et transferts de travailleurs émigrés constituent l'une des plus importantes sources de devises pour le pays. En 1985, l'ensemble des dépôts en devises des ménages auprès du système bancaire s'élevait à 3,2 milliards de livres (sur un total de 6,7 milliards) soit un flux annuel net de plus de 400 millions de livres auquel il convient d'ajouter le montant des importations sans paiement (2,1 milliards en 1985). Rapproches du montant du revenu national intérieur (24 milliards) ou des recettes d'exportations (2,8 milliards en 1985), les transferts officiels des émigrés (723 millions en 1985) et l'ensemble des opérations parallèles touchant à leurs revenus (importations sans paiement, etc...) apparaissent comme l'un des éléments les plus importants de la balance des paiements et constituent le premier facteur de compétition entre les opérateurs bancaires et financiers.

**Balance des paiements
(Millions de Livres Sterling)**

	1952	1967	1973	1984
I. EXPORTATIONS	148	258	396	2.703
Recettes canal de Suez	26	47	-	665
Tourisme et autres	31	51	113	918
T O T A L	<u>218</u>	<u>374</u>	<u>562</u>	<u>7.937</u>
II. IMPORTATIONS	212	413	622	7.195
III. SOLDE OPERATIONS COURANTES	- 54	- 125	- 223	-1.479
IV. IMPORTATIONS EN CAPITAL	0,7	116	271	1.754
EXPORTATIONS EN CAPITAL	2,7	65	186	943
V. SOLDE DES OPERA- TIONS EN CAPITAL	- 2	+ 50	+ 85	+ 810
VI. SOLDE GENERAL	- 55,4	- 16	+ 116	- 574

Les masses de la balance des paiements donnent une idée de l'ordre de grandeur des différents chapitres. Si nous nous limitons par contre aux principales sources de devises du pays nous pourrions mieux encore éclairer l'importance que revêtent les transferts des travailleurs émigrés.

Principales sources de devises (10⁶ Livres)

Année	Exportations de coton	Exportations de pétrole	Canal de Suez	Tou-riste	Tansfert des émigrés	TOTAL
1976	154	149	121	263	393	1.082
1980*	296	1.370	464	410	1.811	3.453
82/83**	220	1.859	669	247	2.327	5.323
84/85	290	1.843	627	330	823	3.815

(*) L'indication 1980 concerne une année de Janvier à Décembre.

(**) L'indication 82/83 concerne une année de Juillet à Juin.

Les revenus des travailleurs émigrés ne révèlent pas seulement une importance pour le pays. Ils ont également engendré la naissance de multiples sociétés de "placement de fonds", dont la plupart utilisent un discours à forte référence religieuse, (d'où le vocable courant de "sociétés islamiques") et spécialisées à l'origine dans la "capture" des fonds des travailleurs émigrés sous forme de dépôts rémunérés, participations, etc... Ces revenus ont également déversé un fort pouvoir d'achat sur toute la vallée du Nil provoquant un mouvement de consommation sans précédent accompagné de nouveaux traits culturels. Un exemple de ces transformations culturelles réside dans la chanson. Grâce au marché énorme qu'ils constituent, les émigrés orientent la chanson nouvelle dans le sens de leurs goûts et préoccupations (chansons de la séparation, de l'exil, du retour, etc...)

La culture elle-même échappe aux anciennes couches sociales qui la dominaient. Les modes de consommation nouveaux (électro-ménager, voitures, etc...) encouragent l'importation sans paiement et découragent les productions traditionnelles à faible revenu.

En mai 1987, un réfrigérateur de 220 litres ou un téléviseur couleur de 56 cm coûtent 1000 livres environ, tandis que le kilo de pommes de terre ne coûte que 20 piastres (0,20 livre).

Il faudrait donc 5 000 kg de pommes de terre (au détail) pour obtenir un réfrigérateur, ou 10 tonnes brutes, soit la production de 0,5 ha. Les signes de la richesse changent et le travail paysan en est affecté. Les salaires citadins, notamment des fonctionnaires, restent également bas (100 livres/mois en moyenne). D'où l'attrait que constitue l'émigration et l'attrait qu'exercent les revenus des émigrés pour les banques et financiers. Bref, les travailleurs émigrés ne sont pas seulement un groupe qui pèse économiquement, ils sont aussi un modèle social et culturel.

Salaires annuels moyens (en Livres Sterling)			
Année	1977	1980	1982/83
Moyenne Générale	256	389	630
Agriculture	107	152	190
Industrie de transformation	347	552	962
Commerce et Services	304	426	1 060
Services administratifs et sociaux	340	609	764

Ces chiffres (les derniers disponibles dans les études du Plan) renseignent sur la hiérarchie entre les secteurs mais aussi sur le niveau absolu, bien que, depuis 1983, il y ait eu des augmentations. On se fera une idée de ces augmentations en supposant qu'elles suivent l'indice des prix, ce qui n'est pas le cas. Le quotidien **Al Ahram** du 12 Mai 1987 révèle que de 1970-71 à 1981-82, le coût de la vie avait augmenté de 253 % tandis que les salaires n'augmentaient que de 43 % soit une diminution du pouvoir d'achat de 83 % en dix ans.

Évolution des indices de prix 1965-66=100		
Année	Prix de Gros	Prix à la consommation en ville
1974	152	135
1980	286	274
1984	441	505
1985	--	554

Ces chiffres nous permettront de relativiser le mouvement des grandeurs absolues mais nous permettent également de supposer que ce n'est pas vers les salariés que les banques dirigent leur action pour mobiliser l'épargne nationale.

Principales grandeurs économiques			
	1978	1982-83	1985-86
Population	39 800 000	44 700 000	50 100 000
Population occupée	10 215 000	12 110 000	12 006 000
Revenu national 10 L (au coût des facteurs)	6 233 (prix de 1975)	21 104 (prix de 81/82)	26 382 (prix de 81/82)
Revenu agricole	1 561	3 882	4 205
" industriel	1 459	4 097	5 369
" pétrole	378	3 321	4 257
" commerce	1 410	5 907	7 766
" services	1 424	3 892	4 783
BUDGET DE L'ÉTAT :			
Recettes ordinaires	6 271	8 693	12 757
Dépenses ordinaires	6 680	8 754	12 171
Equipement	2 370	3 818	7 593
MASSE MONÉTAIRE M1	3 547	8 598	12 433
M2	5 392	20 256	22 525
CONSUMMATION FINALE	8 104	18 935	23 482
dont publique	1 840	3 758	6 977

Le tableau précédent nous permet de nous rendre compte de plusieurs éléments :

1. La faiblesse du revenu par tête : 500 livres/tête en 85-86 soit, au cours de l'époque, moins de 500 dollars par tête.

2. La structure du revenu national reste dominée par la présence d'activités non-industrielles, l'industrie n'y contribuant qu'à raison de 25 %.

3. L'Etat joue un rôle prépondérant dans l'activité de par le volume de ressources qu'il contrôle (près de 50 % du revenu national) et de par la présence d'un puissant secteur public lié au volume d'investissements qu'opère annuellement l'Etat.

4. Ce rôle prépondérant de l'Etat s'accompagne d'un déficit budgétaire structurel financé de diverses façons :

- le recours aux avances de la Banque Centrale,
- le recours au système bancaire,
- le recours à la souscription publique,
- le recours aux crédits extérieurs.

L'obligation dans laquelle se trouve l'Etat de trouver des ressources provient :

– de l'insuffisance de la fiscalité ordinaire (les recettes ordinaires financent seulement les dépenses de fonctionnement) elle même due à la forte population et la forte consommation qui s'ensuit.

– de la prise en charge des investissements publics de toute nature (infrastructure, entreprises).

Le secteur public

Après les grandes nationalisations de 1961, le secteur public est devenu l'un des éléments fondamentaux de l'activité économique en

Egypte. Sa contribution au produit national brut n'a cessé de croître depuis et de 18 % à la fin des années 1960, elle est passée à 29 % pour la période 1979-1985. Le secteur public est notamment fortement présent dans l'industrie (65 %) où il réalise la plus grande partie des investissements (plus de 80 %). Les statistiques égyptiennes séparent le secteur public en deux : les entreprises proprement dites et les autres activités publiques assimilées à des activités gouvernementales (offices, etc...)

L'importance de ce secteur sera saisie mieux encore si l'on sait qu'en 1987, le secteur public et les administrations ont versé 13 milliards de livres en salaires (50 % du revenu national). Cependant, ce secteur souffre d'une situation qui lui attire de multiples critiques. Le secteur hors entreprises affronte un retard énorme en matière d'infrastructures et de réalisations sociales.

Les entreprises (il existe au 5 Mai 1988 un nombre de 393 sociétés publiques), elles, connaissent des difficultés en matière de génération de ressources (35 sociétés déficitaires en 1987, cf. **AL AHRAM** 5/5/88). Leur équipement commence à vieillir et le pays manque de devises pour renouveler et étendre les équipements. Le secteur public souffre de l'incapacité que connaissent tous les pays sous-développés à reproduire le capital.

Les bénéfices accumulés depuis 25 ans par les sociétés publiques sont estimés à 17 milliards de livres. Cependant ces bénéfices sont comptés hors-investissement puisque celui-ci est pris en charge par le Trésor. Dans les comptes nationaux nous voyons ainsi apparaître ces bénéfices comme recettes de l'Etat propriétaire et les investissements comme dépenses de l'Etat.

Recettes et dépenses de l'État (Millions de Livres)

Année	1981/82	1985/86
Recettes ordinaires	7 889	12 757
Dont pétrole	1 215	1 343
Canal de Suez	357	297
Bénéfice secteur public (administrations, offices et entreprises)	278	830
Investissements	3 700	5 430

Si nous ventilons les investissements par destination, nous constatons que la part des sociétés publiques y est de 34,5 % en 1985-86 soit 1 870 millions de livres alors que l'ensemble des institutions économiques (sociétés, télévision, postes, etc...) n'aura rapporté que 830 millions à l'Etat. Ceci pour souligner l'importance que revêt pour l'Etat l'obligation de trouver des ressources additionnelles.

Année	1981/82	1985/86
Investissements totaux	4 312	7 513
dont investissements publics	3 700	5 430

L'Etat reste le principal investisseur.

Le problème du financement public

De 1976 à 1984, les ressources budgétaires ont représenté en moyenne 48 % du PNB et le déficit budgétaire 13,5 % du PNB. Si le pétrole à un certain moment, a permis de couvrir, avec les recettes du Canal de Suez, près de 35 % des charges de l'Etat en 1981, sa contribution a diminué par la suite à cause de la chute des prix et de l'augmentation de la consommation interne.

Déficit budgétaire (Millions de Livres)				
Année				
Différence	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86
Recettes-dépenses courantes	- 61	+ 83	+ 183	+ 585
Recettes-dépenses totales	- 4 845	- 5 012	- 5 400	- 4 900

Si les recettes arrivent depuis 1982 à couvrir les dépenses de fonctionnement (et même à dégager un léger excédent) le financement des dépenses d'équipement oblige à lever d'autres ressources, et notamment, par le biais du système bancaire. Celui-ci finançait de 30 à 50 % du déficit entre 1976 et 1982. Il n'en finançait plus que 19 % en 1985-86.

**Déficit financé par les banques
(Millions de Livres)**

	1982/83	1983/84	1984/85	1985/86
I. DEPENSES COURANTES	8 754	9 902	11 354	12 171
en investissement	3 935	4 400	4 865	5 430
en capital	1 955	1 927	2 057	2 308
II. FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT				
par l'épargne	2 066	2 325	2 677	2 994
par les capitaux extérieurs	983	1 200	1 338	892
III. FINANCEMENT EN CAPITAL				
crédits extérieurs	210	187	183	113
IV. DEFICIT NET financé par :				
le système bancaire	1 500	1 300	1 200	900

Une étude opérée par la Banque Mondiale donne quant à elle les chiffres suivants :

	1976	1980/81	1982/83
Déficit courant	42	67	128
Dépenses en capital	154	864	1 100
Dépenses en investissement	980	3 765	4 800
Déficit total	1 264	3 182	5 104
Couverture locale hors système bancaire	339	1 206	1 876
Couverture par le système bancaire	437	874	1 681
Crédits étrangers	488	1 101	1 538

(Public finance in Egypt, its structure and trends, World Bank Staff working papers, n° 639, April 1984)

Ceci nous indique l'importance fondamentale que revêt la mobilisation de ressources par le système bancaire en Egypte et le rôle de premier rang qu'il joue dans le financement du budget d'équipement du pays.

II. Le système bancaire égyptien

Jusqu'en 1920, le système bancaire en Egypte n'était constitué que de filiales de banques étrangères ou d'établissements dominés par les intérêts étrangers. Parmi ces établissements se trouvait la National Bank of Egypt (El Bank El Ahli) qui jouait de fait le rôle de banque centrale.

En 1920 s'opère une première transformation avec la création de la Banque MISR, propriété d'intérêts purement égyptiens. Cette banque se trouvera très vite à la tête d'un réseau d'agences sans précédent et à la tête d'intérêts industriels et commerciaux importants (d'où le nom de Groupe MISR). La Banque MISR connaît une importante crise en 1940 et le gouvernement de l'époque saisit l'occasion pour en limiter réglementairement les activités.

Après le renversement de la monarchie (1952), le gouvernement républicain nationalise le Canal de Suez (1956) ce qui provoque le gel de ses avoirs extérieurs par la Grande Bretagne et la France. L'agression à laquelle se livrent ces deux pays contre l'Egypte la même année provoque en retour le gel et la confiscation de leurs avoirs et intérêts en Egypte. Cette situation devait conduire à l'égyptiannisation de toutes les banques opérant en Egypte (1957). Peu après, au cours de la même année, était promulguée la loi sur les banques et les crédits. Cette loi confiait d'importantes prérogatives à la Banque Centrale. Or, les activités "Banque Centrale" constituaient un département de la Banque AHLI.

La réorganisation allait s'achever avec :

- en 1960, la nationalisation de la Banque AHLI et de la Banque MISR,
- la même année séparation des activités de la Banque AHLI et création d'une Banque Centrale, la Banque AHLI devenant une banque commerciale ordinaire,
- en 1961, nationalisation de l'ensemble du système financier.

Cette réorganisation aboutit en 1963 à un système composé de la Banque Centrale et de cinq banques publiques : Banque MISR, Banque AHLI, Banque du Caire, Banque d'Alexandrie et Banque de Port Saïd.

En 1964, il est décidé de confier les opérations des entreprises et institutions publiques aux banques publiques. Chaque secteur se devait d'être domicilié dans une seule banque. En 1971, on substitua la spécialisation par fonction à la spécialisation par secteur.

- la Banque AHLI se spécialisait dans les opérations du commerce extérieur et celles d'émission de certificats d'investissement,
- la Banque MISR (après fusion avec la Banque de Port Saïd) dans les opérations de commerce intérieur et le financement des productions agricoles,
- la Banque du Caire dans les services,
- la Banque d'Alexandrie dans les opérations de production industrielle, agricole et artisanale.

Restait l'ancien Crédit Foncier qui demeura spécialisé dans les opérations de construction et d'habitat. Cette situation devait durer jusqu'en 1974.

Elle s'est traduite par :

- 1 – Un fort déséquilibre entre les banques les unes s'étant spécialisées dans des activités plus lucratives que les autres.

2 – Un fort endettement du secteur public vis-à-vis du système bancaire (les institutions du secteur public ne remboursant que faiblement les crédits accordés).

Dettes du secteur public et système bancaire

En juillet 1975, les autorités décident d'abroger ce système, et liberté est laissée aux opérateurs publics ou privés de traiter avec la banque de leur choix (décision 663). Cependant, cette liberté n'a toujours pas résolu le problème de l'endettement de beaucoup d'entreprises publiques vis-à-vis de certaines banques et de ce fait, leur liberté s'en trouve réduite, car certaines entreprises sont condamnées à ne pouvoir traiter qu'avec la banque titulaire du portefeuille de leur dette. La liberté de domiciliation bancaire des entreprises publiques reste un vain mot tant que la dette du secteur public vis-à-vis des banques n'aura pas été épongée.

Les solutions envisagées sont de trois ordres :

1 – Prise en charge par le Trésor de la dette du secteur public et normalisation des relations banques-entreprises. Cette solution semble écartée du fait de la crise des finances publiques.

2 – Transformation des dettes du secteur public en participation des banques dans leur capital. C'est la solution la plus plausible mais elle se heurte à l'opposition des banquiers qui ne veulent pas avoir dans leur portefeuille des titres sans valeur. Les responsables d'entreprises également n'y sont pas favorables vu qu'elle le réduirait leur pouvoir de gestion sur l'entreprise. On ne peut donc s'acheminer vers cette solution que lentement ou par une mesure d'autorité qui dépend du rapport des forces sociales actuelles en Egypte.

3 – La troisième solution est que les entreprises publiques recourent à l'emprunt par voie d'émission d'actions ou d'obligations sur le marché financier. Cependant cette solution est à exclure car les entreprises publiques ne pourront pas offrir au public des taux aussi

rémunérateurs que ceux qui existent actuellement sur les simples dépôts à terme (13,5 %).

La dette du secteur public contribue également à fausser les bilans des banques elles-mêmes. Les titres de cette dette – pour le moment sans valeur – apparaissent au bilan comme actif des banques alors qu'ils ne sont qu'un actif fictif, vu l'insolvabilité des entreprises publiques.

L'évaluation même des activités et de la rentabilité des banques s'en trouve faussée. La lecture des chiffres comptables qui suivent ne pourra être opérée qu'avec cette réserve. Il en est de même du bilan des entreprises publiques qui comptabilisent au passif une dette qui en réalité n'est pas une charge réelle et ne se rembourse pas.

Cependant, les banques ont intérêt à maintenir le statu quo actuel car cette dette leur rapporte des intérêts (comptables) non négligeables qui gonflent leur résultat net. Aussi, elles ne sont pas favorables à la transformation de la dette en participation en capital qui ne leur rapporterait rien.

Selon le Ministre des Affaires du Conseil des Ministères et du Développement Administratif, (Al Ahram, 7 Mai 1988), les entreprises du secteur public possédaient en 1987 un capital total de 23 milliards de livres (dont 15 de réserves). Or, l'ensemble des crédits et investissements dont elles ont bénéficié s'élève à 61 milliards de livres. La dette à long terme est donc égale à trois fois le montant du capital et réserves. Elle est difficilement remboursable si l'on songe que l'ensemble des recettes du secteur public n'a été que de :

–	24,0	milliards	en	1985
–	27,0	milliards	en	1986
–	32,1 milliards en 1987			

Ce chiffre d'affaires a dégagé en 1987 une valeur ajoutée de 8,8 milliards.

Le bilan du secteur public vis-à-vis de l'Etat est en 1987 le suivant :

(Millions de Livres)		
Versements du secteur public à l'Etat		Versements de l'Etat au secteur public
Bénéfices et impôt sur le bénéfice	675	Investissements..... 7 011
Impôts divers et taxes	938	
Assurances, retraites	722	
	----- 2.335	

Il est donc impossible, au vu de sa valeur ajoutée et de ses résultats, que le secteur public puisse dans le court terme rembourser sa dette. Par contre, elle augmente d'année en année comme le montre le tableau précédent.

Cette situation montre que toute autonomisation des entreprises publiques se doit au préalable d'assainir leurs comptes financiers du haut du bilan et de transformer leurs dettes en capital, autrement le cycle cumulatif de la dette continuerait, aggraverait le déficit budgétaire de l'Etat, déséquilibrerait le bilan, traduirait comptablement des charges fictives et des intérêts bancaires aggravant les comptes d'exploitation. On ne peut dans une telle situation apprécier valablement, à partir de leur bilan, ni les entreprises ni les banques.

La politique bancaire actuelle

Depuis donc le décret présidentiel 663 de 1975 on a assisté à la suppression de la spécialisation bancaire par secteurs ou opérations et liberté totale est laissée aux banques d'assurer les opérations qui leur conviennent. Mais, cette liberté est limitée :

1 – Par la prise en charge, comme nous l'avons indiqué, de la situation

passée qui contraint à la reproduction de la spécialisation passée,
2 – Par la nécessité et priorité définies par le planificateur notamment en matière de financement des secteurs et de financement des importations,

3 – Par l'obligation de souscrire à la dette du Trésor.

En 1975, une loi est également promulguée qui redéfinit les prérogatives de la Banque Centrale.

L'autorité monétaire est confiée à l'institut d'émission qui se voit également attribué des missions de contrôle sur les banques primaires d'Etat ou les banques mixtes et d'affaires.

La Banque est tenue de présenter un rapport annuel sur la situation monétaire et le crédit ainsi que des recommandations.

Cependant, là aussi, les habitudes restent fortes et l'institut d'émission n'a finalement mis en oeuvre que les procédures simples de contrôle (coefficient de liquidité, réserves obligatoires, taux de l'escompte).
Restent encore à mettre en place :

- une centrale des risques,
- une centrale des bilans,
- une politique du crédit plus pertinente.

Les autorités monétaires se contentent pour le moment de plafonner le crédit banque par banque ce qui pousse les banques à accorder la priorité aux activités les plus rémunératrices laissant le soin à l'Etat (au Trésor) de financer les autres.

Le plafond, s'il est orthodoxe sur le plan de la masse monétaire et de la lutte contre l'inflation, pousse à la reproduction de l'ancien système, le Trésor assurant le plus gros des investissements publics. Le but de désengager le Trésor n'est pas atteint (7 milliards de livres en investissements publics en 1987 financés par le Trésor).

L'impression d'ensemble est que le problème de fond reste le

financement du secteur public et, notamment industriel.

La rentabilité du secteur public industriel étant faible, les banques sont incitées dans le cadre du plafond à financer les activités de service et commerciales (voir chiffres détaillés plus bas). De plus, les taux d'intérêt du crédit sont différenciés par secteur. Pour le secteur industriel, ils sont les plus faibles (environ 12 %) et pour le commerce les plus élevés (plus de 16 %). Ces taux étant déterminés **administrativement** devraient alléger les charges du secteur industriel et le favoriser. Or, le plafonnement du crédit a l'effet inverse de la politique des taux d'intérêt. Les banques (publiques) préfèrent traiter en priorité avec les secteurs où les taux d'intérêt sont les plus élevés.

Le plafonnement du crédit, institué en 1979, avait prévu un taux annuel d'augmentation du crédit et, pour favoriser le secteur public, limité à 12 % par an l'augmentation du crédit accordé au secteur privé. Il avait également interdit le crédit à la consommation.

De telles mesures ont abouti à l'heure actuelle à une surliquidité des banques qui ne savent plus quoi faire de leurs ressources (le marché financier est encore faible). Le coefficient de liquidité imposé aux banques est en fait très élevé (30 %) et le taux de réserve obligatoire est de 15 %.

La loi 120 de 1975 a été suivie en effet d'une nouvelle loi en 1984 (n° 50) qui réorganise le système bancaire en :

- renforçant le pouvoir de la Banque Centrale, en matière de sanctions sur le non respect du coefficient de liquidités et des réserves obligatoires.
- en interdisant aux banques de prêter plus de 25 % de leur capital souscrit à une seule personne morale ou physique (cette interdiction n'étant pas valable pour le financement du secteur public ou de l'Etat).

– en recomposant le Conseil d'Administration de la Banque Centrale : y assistent deux représentants seulement du secteur bancaire, à qui on a adjoint :

- trois spécialistes de questions monétaires,
- un représentant des ministères de l'économie, du plan et des finances,
- le président de la commission des opérations de bourse.

Si la première mesure a renforcé la tendance à la surliquidité des banques, ce qui leur permet de financer plus facilement le Trésor, la deuxième mesure visait à contenir le développement trop rapide du secteur privé et sa rapide concentration. Il convenait d'encourager également le crédit aux petits industriels, artisans, commerçants, hôteliers, etc... Faute de mécanismes rationnels de contrôle, les banques pouvaient se trouver en difficulté si l'un de leurs gros clients faisait faillite (d'où la limitation à 25 %).

Mais cette mesure n'est qu'un palliatif à l'absence d'une véritable procédure d'évaluation des risques. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la garantie hypothécaire du crédit ne peut s'exercer faute d'un cadastre et d'un enregistrement rapide des transactions mobilières et foncières. Les gens achètent, par exemple, un terrain ou un appartement ou une usine mais n'arrivent pas à enregistrer rapidement leurs actes.

Le crédit bancaire passe donc par l'établissement d'un système efficace de garantie :

- Cadastre
- Enregistrement et établissement rapide des actes de propriété
- Multiplication des notaires et des officiers publics

On ne compte plus les escroqueries relatives aux transactions foncières par exemple les gens pouvant vendre ou acheter des biens sans qu'ils puissent disposer rapidement d'acte officiel ou établir les

droits de propriété.

Toute la question de la garantie du crédit bancaire réside donc dans l'instauration d'un système qui rend transparents les droits de propriété des agents économiques :

- évaluation sincère des patrimoines des entreprises publiques et privées,
- officialisation rapide des patrimoines des entreprises et ménages,
- distinction du patrimoine de l'Etat des autres patrimoines.

D'où la nécessité de commissaires aux comptes, experts, notaires, huissiers, etc... et, bien sûr, tribunaux commerciaux aptes à sanctionner rapidement ou trancher les litiges.

Cet appareillage est le seul à pouvoir garantir le fonctionnement correct d'une centrale des risques, d'une évaluation des risques et d'existence de garanties réelles.

Dernier point concernant les réformes législatives : depuis la loi de 1975, les banques publiques ne sont plus soumises à la réglementation des fonctionnaires et agents des fonctions du secteur public. Elles fixent contractuellement leurs relations de travail et de salaire. Ceci a permis de relever les salaires des travailleurs du secteur bancaire (d'en faire un peu les privilégiés du secteur public) mais a également permis aux banques, comme nous le verrons, de multiplier le volume de leur bilan avec, parfois, un personnel plus réduit.

La conclusion est que le poids du passé reste très lourd dans les pratiques bancaires et notamment celles de la Banque Centrale. Ainsi malgré l'existence d'un marché des titres, la Banque Centrale ne pratique pas d'open-market et se contente de la routine administrative de fixation et contrôle (comptable) des coefficients liquidités et réserves et des taux d'intérêt.

**Taux d'intérêt, de crédit et de l'escompte
(en %)**

Année	Taux de l'escompte	Taux d'intérêt du crédit		
		Industrie et agriculture	Services	Commerce
1977	7	8-9	8-9	8-9
1978	8	9-11	9-11	9-11
1979	9	10-12	10-12	10-12
1980	11	11-13	11-13	11-13
1981	12	12-14	12-14	12-14
1982	12	13-15	13-15	13-15
1983	13	11-13	13-15	16 et +
1984	13	11-13	13-15	16 et +
1985	13	11-13	13-15	16 et +

**Contreparties de la masse monétaire
crédit à l'économie
(Millions de Livres)**

Année	1-7 1981 au 30.06.82	1982- 1983	1983- 1984	1984- 1985
Gouvernement (*)	10.276	12.022	14.410	16.671
-dont facilités	--	--	5.660	7.625
Secteur Public	2.280	2.724	3.306	4.056
Secteur Privé	3.952	4.815	5.777	6.793
Banques	870	927	1.073	1.407

(*) Notamment les investissements du secteur public.
Ainsi le secteur public aura reçu en 1985 par exemple :
 $(16.671 - 7.625) + 4.056 = 13.992$

**Crédits accordés par les banques commerciales
(Millions de livres)**

Année	du 1.1.78 au 31.12.78	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Secteur Public*	1.793	1.961	2.675	3.725	3.864	3.248	3.932
Secteur Privé	428	799	1.428	3.142	4.068	4.975	5.849

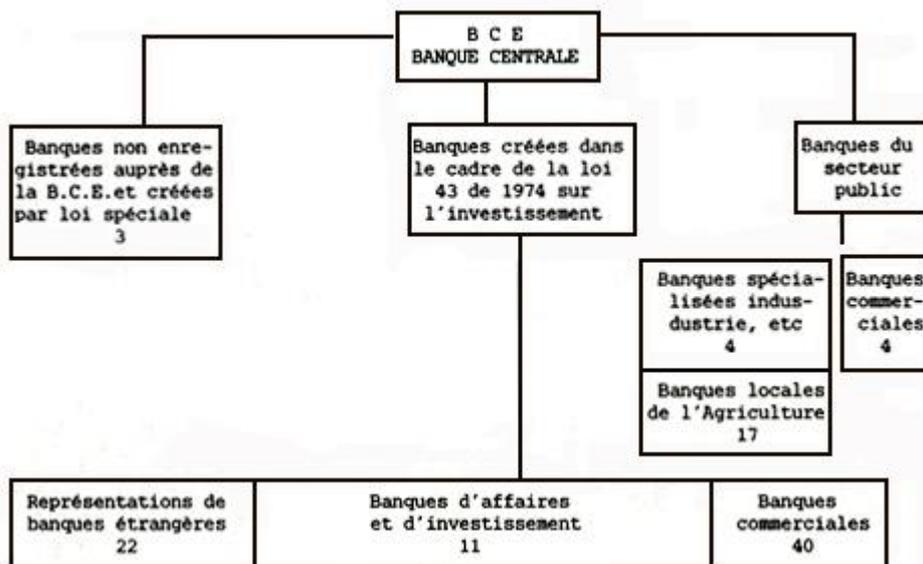
(*) Non compris les crédits financés directement par le Trésor et qui constituent l'essentiel du financement des investissements publics. Les crédits bancaires sont surtout des crédits à court terme de "fonctionnement".

Crédits accordés par les banques commerciales (Millions de livres)		
Bénéficiaire	1983	1984
Gouvernement	2.431	3.768
Industrie	3.635	4.364
Agriculture	272	372
Commerce	4.573	5.523
Services	1.822	2.346

La structure du système bancaire égyptien

A l'heure actuelle, le système bancaire en Egypte se compose de plus d'une centaine d'institutions.

Au sommet de la pyramide, se trouve la banque centrale. Il existe ensuite des banques commerciales (banques primaires) qui sont pour la plupart publiques ; puis des banques d'affaires et d'investissement créées après la loi 43 de 1974 dont beaucoup sont mixtes (public-privé), des banques spécialisées (publiques), des banques jouissant d'un statut spécial et créées par loi spéciale les mettant en dehors du système banque centrale et, enfin, des représentations de banques étrangères. Pour lever toute ambiguïté dès maintenant, relevons que les banques concentrent 65 % des dépôts et distribuent 70 % du crédit alors qu'elles ne sont que très peu nombreuses.



Structure au 30.06.1986

Les principales banques sont publiques et au nombre de quatre :

- National Bank of Egypt (AHLI)
- Banque MISR
- Banque du Caire
- Banque d'Alexandrie

Le secteur public comprend également des banques spécialisées

comme :

- La banque du développement industriel, chargée de financer les investissements publics (équivalent de la BAD algérienne),
- Le crédit foncier égyptien, vieille banque chargée du financement de l'habitat,
- Le crédit foncier arabe,
- La banque principale du financement agricole avec quelques 17 démembrements décentralisés.

Les banques publiques, depuis les nationalisations et concentrations des années 1960, sont des géants. La banque AHLI à elle seule centralisait en 1987 34 % des dépôts.

Pour donner une idée de l'importance de ces banques publiques, nous donnons le classement opéré par THE BANKER (Juillet 1987) pour les 500 premières banques mondiales.

**Classement de certaines banques arabes
parmi les 500 premières banques mondiales sur
la base de leurs disponibilités (1985)**

	Dépôts 6 10 \$	Bénéfices 6 10 \$	Rang Mondial	Rang Arabe
Banque Nationale d'Algérie	11.591	164	156	3
Banque Extérieure d'Algérie	8.369	-	176	5
National Bank of Egypt AHLI	9.060	159	185	7
Banque M I S R	6.864	-	214	8
Crédit Populaire Algérien	3.671	175	252	12
Banque du CAIRE	4.881	59	321	15
Banque d'ALEXANDRIE	3.396	47	439	21

Si par contre nous voulions avoir une idée de l'ensemble du système bancaire égyptien, nous pouvons nous référer au classement par pays opéré par le FMI sur la base du bilan des Banques Commerciales

(banques primaires). Ainsi, le FMI donne pour 1985 des chiffres qui nous permettent d'opérer le classement suivant :

Banques commerciales arabes		
Classement sur la base du bilan de l'ensemble		
(Bilan en 10⁶ Dollars)		
1 -	EGYPTE	42.545
2 -	ARABIE SAOUDITE	32.475 (1982)
3 -	KOWEIT	25.837
4 -	ALGERIE	24.808 (1982)
5 -	EMIRATS	24.171
6 -	SYRIE	10.526 (1983)
7 -	LYBIE	10.481
8 -	LIBAN	10.125
9 -	JORDANIE	4.477
10 -	TUNISIE	4.260

L'Egypte apparaît donc comme le premier espace financier arabe. Cette situation de premier rang est récente et s'est établie au cours de la fin des années 1970 et des années 1980 comme le montre l'évolution globale du système bancaire égyptien :

Évolution de l'activité bancaire en Egypte **(10⁶ livres)**

	1969	1984
1 - BILAN		
- Banque Centrale	951	18.400
- Banques Commerciales	1.287	27.666
- Banques Spécialisées	190	3.060
- Banques d'Investissement et d'Affaires	841	6.119
2 - CAPITAL		
- B C E	6.3	519
- Banques Commerciales	95	2.594
- Banques Spécialisées	32	250
- Banques d'Investissement et d'Affaires	71	576
3 - DEPOTS		
- Banque Centrale	145	7.007
- Banques Commerciales	558	18.584
- Banques Spécialisées	19	662
- Banques d'Investissement et d'Affaires	319	1.846
4 - CREDITS		
- Banque Centrale	819	16.161
- Banques Commerciales	886	16.241
- Banques Spécialisées	115	2

Ces chiffres montrent une véritable explosion de l'activité bancaire concentrée toujours dans le secteur public (en 1987, les quatre banques commerciales publiques avaient concentré 25 milliards de dépôts, soit deux fois plus qu'en 1984).

Cette explosion est d'autant plus extraordinaire si on la replace dans le contexte historique à long terme du système bancaire égyptien.

Évolution historique de l'activité bancaire

Si l'on se base sur les données fournies par MAABED Ali dans la revue Egypte contemporaine (Misr El Mouâssira, Avril 1984), on note que jusqu'en 1950-1960, l'activité bancaire était très réduite en Egypte. Les banques n'étaient pas utilisées sauf pour les opérations d'import-export et financement des activités cotonnières.

De 1951 à 1959, le taux de croissance de la masse monétaire n'était que de 1 % par an. Les dépôts étaient de 6 livres par habitant. A cette époque, les banques commerciales finançaient surtout le secteur privé (92 % de leurs crédits) et la Banque Centrale (encore à l'époque un département de la Banque AHLI) se contentait de financer le gouvernement (74 % de crédits).

Globalement, le gouvernement bénéficiait de 37 % de l'ensemble des avances et crédits à l'économie et le secteur privé de 60 % destinés surtout à l'activité cotonnière.

De 1960 à 1973, la masse monétaire enregistre un taux de croissance en rupture avec la période précédente : + 8,8 % par an. Le système bancaire devient, après sa nationalisation, un appendice administratif du gouvernement. Il s'assimile à une imprimerie et une chambre d'enregistrement comptable des mouvements de fonds ordonnés par la puissance publique. Malgré la forte croissance de la masse monétaire, engendrée par l'accroissement des dépenses publiques (investissements et effort de guerre, soutien au prix avec l'explosion démographique et le chômage, etc...), le système bancaire n'attire pas la confiance des épargnants : la moyenne des dépôts n'est, pour cette période, que de 8 livres par habitant.

La masse des billets en circulation s'accroît au détriment de la circulation bancaire. Les billets en 1960-1973 constituent 73 % de la masse monétaire ce qui dénote "une mise out" des banques primaires dans les transactions des ménages, une thésaurisation importante, et une méfiance vis-à-vis des banques.

La durée des dépôts qui était de 60 jours en 1951-1959 descend à 38 jours seulement en 1960-1973. Le gouvernement concentre 60 % des crédits et avances du système bancaire, le secteur privé n'en recevant plus que 31 %. La masse des crédits obtenus par le gouvernement croît au rythme de 14 % l'an.

La troisième période 1974-1982 se caractérise par une explosion des

dépôts. La moyenne des dépôts par habitant bondit à 51 livres. Ces dépôts sont surtout à terme. La quasi-monnaie saute de 2 livres par habitant à 328 livres par habitant. L'une des causes en est la création des comptes-devises dont le volume s'accroît de 43 % par an de 1974 à 1982. Cependant, ces chiffres doivent être corrigés par l'inflation. L'indice général des prix de gros passe de 135 en 1974 à 356 en 1982. Les prix de détail progressent de 14 % par an. La masse monétaire augmente de 31 % par an, mais la quasi-monnaie croît plus vite (47 % par an), ce qui dénote l'attraction exercée par les dépôts à terme. L'accroissement de la masse est en parti dû à l'augmentation des avances au gouvernement engendrée par un déficit budgétaire croissant.

La dette publique passe de 10 % du PNB en 1950 à 25 % dans les années 1960-73 et à 50 % dans les années 1973-1982. L'absence de marché financier actif fait que la politique financière s'identifie à la politique monétaire et que la soumission du système bancaire aux nécessités de financement public s'accroît. La déconnection du système bancaire comme principal pourvoyeur de fonds publics ne peut s'opérer qu'avec l'instauration de nouveaux mécanismes de financement de la dette et des dépenses publiques par mobilisation de l'épargne directement sur un marché des titres d'Etat.

Évolution de quelques grandeurs sur l'activité bancaire

Année	1974	1982
Dépôts par tête	15 livres	51 livres
Rapport billet/masse monétaire	63 %	67 %
Rapport réserves bancaires/crédits	22 %	48 %
Rapport réserves bancaires/dépôts	31 %	37 %
Taux d'escompte	5 %	12 %
Coefficient de liquidité obligatoire	30 %	30 %
Coefficient de liquidité effectif	34 %	34 %
Taux de réserve obligatoire	20 %	20 %
Taux de réserve effectif	31 %	25 %

Source : misr al mouassira, avril 1986.

Millions de Livres	1969	1984
Masse monétaire (liquidité interne)	1.071	25.690
Actifs extérieurs nets	- 122	1.031
Crédits intérieurs	1.475	28.528
dont au gouvernement	957	15.860
aux autres secteurs	518	12.668

Source : Banque Centrale Egyptienne

L'activité bancaire se limite principalement à recueillir les dépôts et financer les opérations économiques. Le marché financier reste atrophié et la pratique du chèque et circulation de valeurs mobilières et effets n'est pas encore généralisée dans les moeurs (plus de 60 % de la masse monétaire en billets banque centrale).

Circulation du papier et valeurs

Si l'on examine la structure de la masse monétaire, on s'aperçoit qu'elle évolue de la façon suivante :

Millions de livres	1978	1982	1985
Masse M1	5.400	16.100	27.500
Billets en circulation	2.180	4.600	7.800
Dépôts courants	1.360	2.000	3.200
Dépôts à terme	1.658	8.500	15.900
Dépôts postaux	176	280	400

La masse monétaire évolue de façon assez (trop) rapide. Le taux de croissance annuel a été de 44 % en 1981, 28 % en 1982-83, 20 % en 1983-84 et 13 % en 1984-85.

Cette évolution de la masse monétaire est surtout due au gonflement prodigieux de la quasi-monnaie (dépôts à terme), surtout depuis le relèvement des taux d'intérêt et la liberté d'ouverture et de disposition de comptes-devises.

Les dépôts à terme sont, en 7 ans, de 1978 à 1985 multipliés par près de dix alors que les dépôts courants ne le sont que par deux. La source des dépôts à terme est constituée par les revenus extérieurs des travailleurs émigrés et une partie des billets locaux en circulation qui sont multipliés par quatre.

L'usage du chèque et du papier commercial n'est pas généralisé chez les ménages qui sont, comme nous le verrons, les principaux détenteurs de dépôts à terme. Le marché financier se trouve ainsi limité aux institutions, l'épargne populaire se dirigeant vers les dépôts à terme ou les sociétés de placement à revenu fixe.

Opérations des chambres de compensation bancaire

Année	Nombre de chèques	Montant global (millions de L.)	Valeur moyenne du chèque en L.
1939	22.000	3,7	172
1959	290.000	211	729
1971	2.314.000	3.600	1.579
1975	2.604.000	8.000	3.095
1980	3.182.000	18.000	5.668
1984	4.269.000	37.000	8.756

On passe de 0,01 chèque par habitant en 1959 à 0,08 chèque par habitant et par an en 1985 ou, autrement dit, 1 % de la population utilisait un chèque par an en 1959 et 8 % en 1985.

Quant à la pratique du papier commercial, elle n'est pas plus fréquente.

Opérations des banques (commerciales et d'affaires)

Millions de Livres	1972	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Dépôts courants	431	732	818	1.006	1.155	1.548	1.850	2.340	2.797	3.168	3.626
Dépôts à terme	343	689	941	1.315	1.784	2.627	3.869	5.929	8.310	10.928	13.291
Crédits	977	2.138	2.592	3.043	3.619	4.302	6.510	7.914	9.431	11.176	13.684
Papier escompté	4	2	7	9	13	29	18	34	41	27	24

La confiance n'existe pas encore dans les signatures, avals et garanties. Après une nette progression après 1974, on constate, malgré la forte augmentation de l'indice des prix, une diminution du

papier commercial après 1982, date où certains scandales financiers commencent à apparaître, dûs à l'insuffisance de garantie du papier voir plus haut la question de l'évaluation des patrimoines et des droits de propriété et d'hypothèque). Les banques elles-mêmes ne mesurent pas assez les risques de leurs engagements. Les relations de complaisance jouent encore, notamment dans le secteur public bancaire, et ce que j'appelle le fonctionnement confrérique de la société entrave toute rigueur dans les mécanismes de garantie.

Marché financier et bourse des valeurs

L'Egypte avait, avant 1960, un marché des valeurs et du papier fortement lié, lui aussi, à l'import-export et l'activité cotonnière. Les grandes nationalisations des années 1960 ont pratiquement fermé ce marché qui a, certes, continué de fonctionner mais avec un volume de transactions très réduit et portant surtout sur les valeurs d'Etat.

Évolution du marché financier		
Année	Nombre de société cotés	Montant des transactions (millions de L.)
1958	261	66,7
1960	261	38,4
1964	259	4,3
1968	51	3,8
1972	51	3,9
1978	54	4,9
1980	61	10,1
1984	259	107
Sept. 1986	371	166

Compte tenu de la hausse des prix, on peut dire qu'en septembre 1986, le marché des valeurs n'avait pas encore retrouvé le volume des transactions de 1958. A l'heure actuelle, les opérations portent sur les valeurs suivantes :

La remontée du volume des transactions enregistrée depuis 1978 et l'explosion constatée après 1980 porte moins sur les fonds d'Etat (dette publique) que sur le papier des sociétés et, notamment, le papier émis en dollars des Etats Unis.

Cette évolution est due, certes, à la loi de 1974 sur l'investissement, mais surtout à la loi de 1981 sur les sociétés par actions.

L'évolution des transactions est directement liée aussi au niveau des taux d'intérêt créditeurs accordées par les banques. Ainsi, les fonds prêtables ne portent plus sur les valeurs et le papier d'Etat à cause du taux assez bas auxquels ils sont émis. D'autre part, beaucoup de fonds d'Etat sont arrivés à échéance et ont disparu du marché.

Ainsi les obligations JIHAD, émises en contrepartie des nationalisations de 1960, l'ont été aux taux de 4,5 %. Or, compte tenu de la fiscalité, leur taux net n'était que de 2,3 %. De toutes manières, du fait du relèvement du taux des émissions dans les années 1970, la valeur des anciennes obligations a fortement chuté. Ainsi, l'Etat lui même émettait en 1977, des obligations "ISKANE" à un taux de 8 % pour les cinq premières années, 8,5 % les cinq années suivantes et 9 % pour les dernières années. Ceci a contraint à relever le taux des obligations antérieures.

Ainsi, le papier JIHAD a été exempté fiscalement en 1976 et son taux net est passé à 5 %.

Si le marché du papier a continué de fonctionner après 1960, c'est donc dû à l'existence d'obligations émises par l'Etat en contrepartie des nationalisations mais également à certaines souscriptions obligatoires.

Ainsi la loi 111 de 1961 obligeait à souscrire 5 % des bénéfices en obligation sur la construction. Pour les entreprises publiques, cette

obligation se faisait en compte à la Banque Centrale. Cette loi a été abrogée par la loi de 1981 sur les sociétés par actions. Il y a eu aussi par exemple, des lois (107) en 1976 et (34) en 1978 qui, pour le financement du fonds de financement de l'habitat économique exigeaient de tout promoteur immobilier qu'il souscrive pour les projets de plus de 50.000 livres, au moins 10 % de la valeur de la construction en papier du fonds.

C'est en réalité la loi 1981 sur les sociétés par actions qui a redonné son dynamisme au marché du papier. A la fin de 1986, on avait enregistré la création de plus de 800 sociétés dont 460 par actions et souscription publique et 44 par souscription nominative et directe. Le capital total émis a été de 631 millions de livres dont 103 par souscription publique. Ceci démontre que la souscription publique reste encore une pratique minoritaire. Une nouvelle loi (89) a été promulguée en 1986 qui prévoit la transformation des sociétés de placement drainant l'épargne du public en sociétés par actions ordinaires. En avril 1988, le gouvernement adoptait un projet de loi accentuant le caractère impératif de cette transformation. Les sociétés de placement (dites en participation) posent effectivement un problème qui perturbe le marché des fonds préalables, comme nous le verrons plus bas.

En septembre 1986, il y avait 356 sociétés cotées avec 252 millions d'actions émises dans les monnaies suivantes :

	<u>valeur</u>
Livres égyptiennes.....	1.394.000
Dollars des Etats Unis	711.000
Livres Sterling.....	3.000.000
Deutsch Mark	1.000.000

Les problèmes qui ont engendré cette insuffisante expansion du marché des titres sont de plusieurs ordres :

– absence d'un réseau de souscription (question du réseau bancaire et

des techniques de placement des produits financiers auprès du public),

- absence d'acheteurs une fois les obligations acquises, la revente étant difficile,
- problème des échéances (15 ans pour les obligations),
- concurrence des taux pratiqués sur les dépôts bancaires,
- concurrence des sociétés de placement.

La loi 159 de 1981 sur les sociétés par actions avait, certes, supprimé l'obligation de souscrire 5 % des bénéfices en obligations gouvernementales.

Elle avait également réduit de 25 % à 10 % la participation des travailleurs aux bénéfices (taux institué par la loi 111 de 1961) afin d'augmenter la part distribuable en dividendes.

Cette loi était accompagnée de la loi 158 de la même année (1981) sur la réforme de la fiscalité, pour également accroître les bénéfices distribuables aux actionnaires. Ainsi, le bénéfice était exonéré jusqu'à concurrence du taux d'intérêt créditeur des dépôts à terme (11 % en 1986). Un abattement de 50 % était institué sur le revenu des actionnaires. Ces mesures, si elles ont redonné un deuxième souffle au marché des titres n'ont pas, cependant, fait de ce marché le marché principal des fonds prêtables. Quand, fin 1986, les transactions n'y portent que sur quelques millions de livres, les dépôts bancaires à terme s'évaluaient par milliards de livres.

Outre les raisons majeures que nous avons signalées plus haut, existent d'autres causes plus techniques et qui entravent la pratique de souscription des actions. Ainsi, les actions sont émises le plus souvent par certificat de 100 à 500 actions ce qui dissuade les petits porteurs et favorise le contrôle des sociétés par quelques personnes. Le versement du coup se fait le plus souvent au siège de la société faute d'intermédiation bancaire et de pratique de gestion de portefeuille. Et, enfin, il faut parfois l'accord de la société pour pouvoir revendre.

Principales valeurs du marché des titres

	Valeur nominale	Valeur du titre (en livres)		
		1981	1983	1986
Saoudo-égyptienne d'investissement	271	-	-	532
Crédit foncier 3 % 1951	1.000	860	890	990
Banque El Mohandess	1.000	-	-	1.274
Banque Fayçal El Islami	7.140	-	-	11.980
Misr Lilfanadia (Hilton)	400	549	845	1.160
El Motahedda Lil Iskane	100	192	279	520
El Oahira Lil Iskane	100	-	-	415
<u>Sociétés Industrielles</u>				
Misr El Bane (produits laitiers)	400	472	-	245
Misr Li Daouajine (poulets)	200	270	392	462
El Ouahira Li Daouajine	200	-	-	890
El 'Ama Lil Aouaraq (papier)	200	210	220	200
Industrie Chimique	200	188	170	180

Les sociétés de placement (ou sociétés "islamiques")

La loi 43 de 1974 sur l'investissement avait ouvert le champ à la constitution de multiples sociétés dans tous les secteurs d'activités. Quelques unes d'entre elles se sont données pour objet le placement des capitaux et se sont érigées en véritables intermédiaires financiers et entre l'épargne et l'investissement.

Ces sociétés appelées **Sharikat Taoudhif El Amoual**, collectaient l'épargne publique sous forme de participation à leur capital sans émission d'actions et rémunéraient les "associés" en participation aux résultats.

Leurs bénéfices provenaient du placement des capitaux réunis dans les divers secteurs d'activités. Les personnes qui leur confiaient leur

épargne n'étaient donc ni des actionnaires au sens propre ni des déposants au sens bancaire. Ce système appelé "islamique" dans le sens où la rémunération des "associés" ne correspondait pas à un taux contractuel comme pour les dépôts bancaires.

Cependant les "associés" n'en étaient pas puisque ces sociétés n'ayant pas émis d'actions, elles ne se conformaient pas à la loi 159 de 1981 sur les sociétés par actions. Elles n'avaient donc ni Assemblée générale des actionnaires et n'étaient pas tenues à la publication de leurs comptes et bilans. Le résultat est qu'on ne connaît pas à l'heure actuelle de bilan de leur activité. Ces sociétés sont des banques sans l'être.

Elles suivent, en réalité, le modèle de la banque Fayçal El Islami, créée par loi spéciale en 1978, en association avec des capitaux saoudiens. Mais la banque Fayçal distribue un revenu qui atteint 12 % en moyenne, les sociétés de placement distribuent du 20 à 25 % par an. Si la banque Fayçal a des activités transparentes, par contre les sociétés de placement semblent avoir des activités plus ou moins obscures car personne ne comprend comment elles peuvent distribuer 20 à 25 % de "dividende" annuel.

Bref, nous retiendrons que la formule légitimante avancée par ces sociétés est qu'elles pratiquent l'association islamique de partage des bénéfices et des pertes et donc qu'elles ne sont pas des banques. Or, en réalité, les participations sont de véritables dépôts rémunérés annuellement à un taux presque fixe de 20 à 25 % (le système bancaire ne sert que du 10 à 15 %).

Cette situation fait qu'elles s'appellent des sociétés islamiques d'investissement et se sont toutes données des noms évoquant le patrimoine culturel islamique.

Parmi les plus importantes, citons :

– la société Al Hoda Misr, qui dans sa publicité prétend avec l'argent

recueilli construire des immeubles, fabriquer des objets en plastique, etc...

- la société Chérif (plastique)
- la société Saad
- la société Erriyane (nom d'une porte du paradis)
- la société Badr

En mai 1988, quand le gouvernement a décidé d'élaborer un projet de loi pour les transformer en sociétés par actions, un large débat s'en est suivi dans la presse duquel il ressort que ces sociétés "islamiques" auraient recueilli une épargne comprise entre 6 et 12 milliards de livres, soit un montant du même ordre que la totalité des dépôts bancaires ou bien entre 25 et 50 % du PNB égyptien.

Le succès foudroyant de ces sociétés vient du taux élevé des rémunérations servies. En avril 1988, nous avons su auprès de la société Chérif que le "coupon", "dividende" ou "intérêt ?" de 1987-88 était de 24 %.

Le nombre de "participants" était de 138.000. La concurrence étant sévère entre ces différentes sociétés, les "taux" servis sont pratiquement les mêmes à 1 % près.

La société Erheryane, qui en 1988, s'est livrée à une gigantesque campagne de publicité (elle a "sponsorisé" un jeu télévisé portant sur le Coran où la récompense était de 1.500 livres/jour) se compose de :

- 1 – La société Erheryane d'investissement et de placement (capital 5.000.000 livres)
- 2 – La société Reyane Misr de placement (capital 2.000.0000 Livres)
- 3 – Les fermes Er Reyane d'élevage (1.000.000 m² et 100.000 têtes)
- 4 – La société nationale Er Reyane d'investissement foncier (capital 50.000.000 livres)
- 5 – La société nationale Er Reyane de transport
- 6 – La société Er Reyane de matériaux de construction.
- 7 – La société Ismaïlia Reyane d'aquaculture (14.000 feddanes, capital

15.000.000 livres, production 2.000.000 de canards)
8 – La société Reyane de vêtements (capital 2.000.000 livres)
produisant les vêtements et tenues "islamiques"

Production en 1987 :

– 300.000 voiles ("chaf")
– 200.000 tenues pour étudiants
– 400.000 tenues pour étudiants
– 50.000 paires de draps

9 – La société Reyane de prêt à porter (capital 200.000 livres,
production 3 millions de coupons)

10 – La société nationale Reyane de médicaments vétérinaires (capital
3.000.000 livres, production aliments du bétail)

11 – La société nationale Reyane de boulangerie (capital 2000.000
livres, production 100.000.0000 paires)

12 – La société des restaurants Er Reyane

13 – La société Er Reyane du livre islamique

Cette liste exhaustive a été donnée pour montrer que ces sociétés mobilisent une épargne extraordinaire la détournent finalement dans un usage commercial et ne contribuent pas au développement industriel du pays.

Si, en effet, l'on se contente d'importer des aliments du bétail et nourrir des veaux eux-mêmes importés, on fait du commerce et on ne produit rien. Or, ces sociétés semblent s'adonner à l'agro-alimentaire, la transformation en plastique, l'immobilier, le tourisme, la publicité et le livre. De toutes les façons, aucune accumulation de capital ne s'est faite dans l'histoire avec revenus nets dans l'industrie de plus de 20 % (sauf en situation de monopole ou d'industrie d'assemblage sous monopole qui est alors, en fait, du commerce).

Dans une interview à **Al Ahram El Iqtissadi** (5/05/86), le Directeur de la banque Fayçal El Islami ne manque pas de le souligner et appelle à

une transparence des sociétés islamiques sur lesquelles les bruits les plus divers courent dans les milieux financiers.

Ainsi, la banque Fayçal (capital 100 millions de dollars) tout en pratiquant la participation "islamique", n'arrive pas à servir, plus de 12 % l'an de dividendes.

"Dividende" servi par la banque FAYÇAL	
	Après
Zakat	
1979
8	%
1980
14,17	%
1981
14,3	%
1982
15	%
1983
18,7	%
1984
15	%
1985
14,3	%
1986
12	%
1987
12	%

L'action, valeur nominale de 100 dollars, valait en 1988 près de 155 dollars. La banque prétend que de 1980 à 1987 l'action a rapporté 137

\$ en revenus.

Le directeur affirme que la formule "islamique" a attiré de nouveaux épargnants et que sa banque ne concurrence par le système bancaire national. En effet, dit-il, 80 % des clients sont de nouveaux clients qui n'ont jamais eu de dépôt ou compte bancaire. La banque Fayçal a, en 1986, 1.300.000 comptes participatifs dont 70 % sont de moins de 5.000 livres (équivalent de 12.000 FF). En réalité, l'épargne ainsi mobilisée est celle des travailleurs émigrés égyptiens. La banque qui est mixte, (Egypte-Arabie Saoudite) ne fait que recycler l'épargne des travailleurs égyptiens en Arabie Saoudite en leur offrant des taux légèrement supérieurs à ceux du marché international. Les bénéfices de la banque sont, d'après son directeur, dus essentiellement aux transactions sur les matières premières, c'est-à-dire à des spéculations sur les bourses internationales.

Et, c'est précisément ce de quoi on accuse toutes les sociétés de placement faute d'information publique de leur part. En mai 1988, la société SAAD, l'une des plus importantes, semble avoir été sur le point de faire faillite et a fusionné avec Er Reyane pour sauver la situation. Le groupe Saad-Er Reyane devient ainsi l'une des plus grandes puissances financières en Egypte.

Si, ces sociétés peuvent servir du 25 % par an, c'est dit-on pour plusieurs raisons :

- Elles versent les dividendes avec l'argent des nouveaux aux déposants et, dans ce cas, elles seraient incapables de faire face à des demandes massives de remboursement (cas de la Société SAAD) (cf. en France, scandale de la Garantie foncière).
- Elles spéculent sur les devises et les bourses internationales, leur activité matérielle n'étant qu'une couverture.

De ce fait, devant de multiples scandales, le gouvernement a ordonné plusieurs enquêtes qui ont abouti à l'interdiction de sortie du territoire

de presque tous les dirigeants de ces sociétés.

Al Ahram du 17 mai 1988 révèle que la Société EL HODA MISR est accusée de quatre chefs d'inculpation :

- transaction sur devises avec les travailleurs émigrés,
- n'avoir pas rempli les obligations d'une société par actions,
- infraction à la loi 89 de 1986 sur l'appel public à souscription,
- infraction à la loi 163 de 1957 sur l'activité bancaire.

Le numéro d'**Al Ahram** du 16 mai 1988 rapporte que la Société ER REYANE accuse son ancien avocat de dissimulation fiscale. Elle lui aurait versé :

- 1 – 850.000 livres de commission pour l'achat de l'hôpital Feyrouz (Dokki).
- 2 – Une commission de 285.000 livres pour l'achat d'une villa à El Maadi (quartier chic du Caire).
- 3 – 379.000 livres de commission pour l'achat de l'hôtel national, Bd Soliman au Caire.
- 4 – 900.000 livres de commission pour l'achat de l'imprimerie de **Akhbar El Yom**.

Comment une société peut-elle avouer avoir versé un montant aussi élevé de commissions et n'avoir investi finalement que dans un hôpital, une villa, un hôtel, une imprimerie et verser 25 % de coupon par an ?

Le gouvernement veut obliger ces sociétés à la transparence et les transformer de sociétés de personnes en sociétés par actions. ER REYANE, par exemple, est accusée de l'importation de 11.000 tonnes de fèves, 10.000 tonnes de maïs et aliments du bétail sans déclaration.

En mai 1988, l'épouse du directeur d'ER REYANE a porté plainte contre le propre frère de ce directeur, l'accusant d'avoir voulu le kidnapper de l'hôpital où il se soignait. Bref, le directeur publie un

communiqué où il indique que les épargnants n'ont pas à s'inquiéter et que s'il est hospitalisé, c'est parce qu'en traitement aux Etats-Unis (!), on l'avait habitué à prendre un médicament narcotique et qu'il était entré à l'hôpital au Caire pour s'en désaccoutumer. D'où les bruits de trafic de drogue, etc..

Conclusion : l'appel public à l'épargne doit se faire dans le cadre de formules sévèrement réglementées et transparentes.

La mobilisation de l'épargne par le système bancaire

1. Le système bancaire et financier

Comme il a été mentionné ci-dessus, le système bancaire et financier égyptien se compose :

- a) d'un fort secteur bancaire public
- b) de banques mixtes (public-privé, (égyptien-étranger)
- c) de sociétés financières d'investissement (banques d'affaires)
- d) d'agences de banques étrangères
- e) du réseau postal
- f) du marché des valeurs mobilières
- g) de sociétés d'assurances (publiques).

Nous ne reviendrons pas sur l'importance des banques publiques qui réalisent, en 1985, près de 70 % du bilan de l'ensemble des banques commerciales.

Les banques mixtes sont pour la plupart des créations du secteur public. Parmi les plus importantes, nous pouvons citer :

– Misr International Bank dont le capital est réparti entre :

- la Banque Misr 44,7 %
- la First National Bank of Chicago..... 20 %
- la Banco di Roma 7 %

- Misr Iran Development Bank

- Banque d'Alexandrie 37,5 %
- Misr Insurance (Filiale de la Banque Misr)..... 37,5 %
- Banque Melli (Iran) 12,5 %

– Misr Romanian Bank (Egypto-roumaine)

- Banque Misr 51 %
- Romanian Bank for foreign trade 19 %

– Suez Canal Bank (l'une des plus importantes)

- Arab International Bank 11 %
- Misr Insurance 11,5 %
- Banque Misr 11,5 %
- Banque du Caire 11 %
- Banque d'Alexandrie 11 %
- Banque Ahli 11,5 %

– Pyramids Bank

- Banque Ahli 16 %
- Banque Misr 16 %
- Banque d'Alexandrie 16 %
- Banque du Caire 16 %

– Société Arabe Internationale de Banque

- Compagnie Arabe de Financement International 49 %
- Banque Misr 20 %
- Banque Ahli 5 %

Parmi les banques "privées", nous pouvons citer l'une des plus dynamiques :

– Mohandess Bank (banque du syndicat des ingénieurs)

- Engineers syndicate 30 %
- Suez Canal Bank 10 %

Le secteur public y participe à travers Suez Canal Bank. Au total, en Juin 1985, il y avait :

- les 4 grandes banques du secteur public
- les 38 banques mixtes et privées contrôlées plus ou moins par les banques publiques
- la banque Fayçal El Islami qui relève d'une loi particulière.

Importance des différents types de banques (1985) (Millions de Livres)

	Dépôts	Crédits
I - BANQUES COMMERCIALES ORDINAIRES	19.856	15.590
II - BANQUES D'INVESTISSEMENT ET D'AF- FAIRES (33 banques)	2.048	2.812
+ Nature des clients		
- Secteur public	202 (9,9 %)	163 (5,8 %)
- Secteur privé	603 (29,5 %)	1.698 (60,4 %)
- Ménages	1.084 (53,0 %)	3 (0,0 %)
+ Secteurs clients		
- Agriculture		40
- Industrie		356 (12,8 %)
- Commerce		999 (35,5 %)
- Services		794 (28,3 %)
- Divers		615
III- BANQUES SPECIALISEES		
(Crédit foncier, banque du déve- loppement industriel, Banques agricoles) 21 banques presque toutes publiques	622	2.279
+ Nature des clients		
- Secteur public	1,6	19
- Secteur privé	246	1.408
- Ménages	284	143
+ Secteurs clients		
- Agriculture	-	903
- Industrie	-	328
- Commerce	-	15,3
- Services	-	873
- Divers	-	147

Toutes les banques travaillent en monnaie locale sauf une banque mixte (sur 11) autorisée à faire des opérations en devises ainsi que les agences des banques étrangères (22) auquel il est interdit de faire des opérations en monnaie locale.

Le tableau précédent fait ressortir l'importance des banques commerciales publiques devant lesquelles l'ensemble des autres banques (qu'elles contrôlent d'ailleurs indirectement) fait pâle figure.

2 – Les produits financiers offerts par le système bancaire

Les produits financiers offerts par les banques sont de différentes natures :

- les dépôts courants (en livres et en devises),
- les dépôts à terme (en livres et en devises),
- les certificats d'investissement.

a – Les dépôts

Les citoyens égyptiens (ou étrangers) ont aujourd'hui le droit et la liberté d'ouvrir des comptes bancaires dans la monnaie de leur choix.

Les dépôts se font en livres ou en devises et sont rémunérés dans la monnaie de dépôts, il y a convertibilité en livres des dépôts effectués. Les virements se font en devises, de compte à compte de même nature, mais le contraire est prohibé. La livre reste inconvertible. L'exportation de devises déposées en compte est libre. Les taux de rémunération des dépôts en livres sont fixés par la Banque Centrale. Les taux de rémunération des comptes en devises sont alignés sur ceux du marché de Londres.

Les comptes devises ont permis d'attirer la masse des revenus des travailleurs émigrés. Leurs transferts sont vite passés de 4 millions de livres en 1968 à 36,2 millions en 1972 et, depuis la libéralisation des opérations sur devises transitant par les banques, ils ont bondi à 3.196 millions de livres dès 1981. En 1987, les virements avaient atteint 1.838 millions de livres. Ces virements et transferts bénéficient principalement aux banques publiques.

Le quotidien **Al Ahram** du 29/04/88 avançait le chiffre de 40 milliards de livres de dépôts pour le secteur public et seulement 4 milliards pour le reste du système bancaire.

Ces dépôts sont pour leur majorité le fait des ménages. Le rapport de la Banque Centrale pour la période du 1/07/86 au 30/06/87 les répartit

comme suit ;

– Ménages	56,3	%
– Secteur privé.....	15,5	%
– Secteur public	28,2	%

Mais avant de présenter les dépôts en détail, il convient d'évoquer deux autres produits financiers : les dépôts postaux à terme et les certificats d'investissement.

Le réseau postal n'arrive pas à attirer l'épargne du fait qu'il offre moins de possibilités que les banques (pas de comptes devises, difficultés de dépôts et retraits avec le livret, bureaucratisation extrême, manque de souplesse, pas de crédits, etc...) Il reste donc marginal dans la mobilisation de l'épargne nationale.

Les certificats d'investissements semblent, par contre, connaître un succès important (20 % des dépôts des ménages en 1984). Ce sont des bons de caisse à terme, qui rapportent autant que les dépôts à terme, émis par les banques et leur revenu peut être versé mensuellement. L'intérêt est que, rapportant tout autant que les dépôts, ils peuvent être anonymes.

**Importance des différents types de dépôts à
terme
(Millions de Livres)**

Années	BANQUES COMMERCIALES			Certificats d'investis- sements	Poste
	Clients				
	Gouvernement	Secteur public et administratif	Personnes		
Au31/12/61	9,1	26,8	67,3	-	43,4
1965	25	51	226	13	74
1970	48	6	337	95	76
1975	43	29	572	286	136
1976	49	32	674	344	152
1977	51	59	795	442	162
1978	86	100	1.038	556	186
1979	99	168	1.411	713	203
1980	113	212	2.034	886	216
1981	142	368	3.189	1.116	260
1982	192	357	4.372	1.385	299
1983	233	375	6.359	1.727	352
1984	246	504	8.096	2.046	402

La poste qui drainait plus de 45 % des dépôts à terme personnels en 1961, n'en attire plus que 1/6 en 1975 et moins de 5 % en 1984 (toutes choses égales par ailleurs en matière de hausse des prix et de baisse de la valeur de la monnaie).

Pour le secteur bancaire, il semble que les affaires soient devenues de plus en plus florissantes depuis le début des années 1970 de telle sorte qu'il se trouve en situation de surliquidité, accordant moins de crédits qu'il ne recueille de dépôts à terme.

L'analyse des tableaux qui suivent et qui donnent l'évolution des dépôts par type et par monnaie doit tenir compte de deux éléments qui se devraient de la nuancer.

a) Le taux d'inflation assez élevé et qui doit compter l'évolution des montants absolus.

b) La conversion en livres doit tenir compte de la forte baisse de la livre ce qui peut conduire à un gonflement artificiel du montant exprimé

en livres.

Aussi, nous essaierons autant que possible de donner les dépôts dans la monnaie dans laquelle ils ont été effectués.

I – Dépôts courants (banques)				
Dépôts en monnaie locales				
(Millions de Livres)				
	1982	1983	1984	1985
- Du secteur public	948	1.101	1.176	1.367
- Du secteur privé	347	483	575	670
- Des ménages	881	1.087	1.180	1.381
TOTAL	2.216	2.570	2.784	3.295

Dépôts en devises (comptes courants)			
(Millions de Dollars)			
	1983	1984	1985
- Du secteur public	83	104	160
- Du secteur privé	179	199	215
- Des ménages	366	359	390
TOTAL	588	675	742

II – Dépôts à terme (banques)				
Dépôts en monnaie locale				
(Millions de Livres)				
	1982	1983	1984	1985
Dépôts du :				
- Secteur public	999	1.311	1.570	1.957
- Secteur privé	492	669	919	1.030
- Ménages	2.450	3.592	4.828	6.112
TOTAL	4.015	5.651	7.407	9.244

Dépôts à terme en devises	
(Millions de Dollars)	

	1982	1983	1984	1985
Dépôts du :				
- Secteur public	434	361	481	368
- Secteur privé	1.025	828	888	951
- Ménages	1.962	2.170	2.510	2.839
TOTAL	4.524	5.073	5.653	5.965

Récapitulation des dépôts de toute nature

	1982	1983	1984	1985
En devises (millions de dollars)	5.073	5.661	6.328	6.707
En monnaie locale (millions de livres)	6.231	8.221	10.191	12.539

Au taux officiel d'avant 1987 de 77 piastres le dollar, on s'aperçoit que les comptes devises représentaient près de la moitié du total des dépôts.

Ce sont les ménages qui alimentent principalement les comptes devises.

Part des ménages dans les dépôts devises

	1983	1984	1985
- Ménages	44,7 %	45,3 %	48,1 %
- Secteur privé	17,7 %	17,1 %	17,3 %
- Secteur public	37,5 %	37,5 %	34,5 %
TOTAL	100	100	100

La part des sociétés du secteur public est deux fois plus importante que celle du secteur privé. C'est donc la politique de libération des

opérations sur devises et la politique d'alignement des taux sur ceux du marché international qui a incité les ménages (émigrés notamment) à confier leur épargne aux banques et le résultat en est surprenant puisque l'essentiel des devises dont dispose le système bancaire provient des dépôts à terme des ménages.

Autre élément : il semble que le secteur privé pratique un taux de rotation élevé de ses devises préférant les utiliser que les déposer.

Par contre, les sociétés du secteur public ont un montant élevé de devises déposées à terme, ce qui laisse supposer une préférence dans le secteur public pour les revenus financiers de placements, au lieu de bénéfices sur des opérations sur marchandises. D'où, la forte "thésaurisation" de devises par le secteur public.

La possibilité pour le secteur public d'avoir des comptes rémunérateurs en devises ou en monnaie locale ne doit pas le détourner de sa mission de producteur de marchandises en privilégiant les placements financiers.

Le même phénomène peut se produire avec les placements en monnaie locale. Dès que le taux d'intérêt dépasse le taux de profit industriel, le secteur public (ou privé) a tendance à obtenir des bénéfices financiers en plaçant sa trésorerie dans du papier financier et à se détourner des investissements productifs. En Algérie par exemple, il est connu qu'une entreprise publique a souscrit à plusieurs milliards de bons BADR. La dernière émission BADR (Bons épis d'or à 14 %) ne peut que renforcer la tendance au placement financier de la part des entreprises publiques qui, minimisant leurs risques dans le cadre de l'autonomie, pourraient, au lieu d'investir productivement, devenir plus actives sur le marché financier en plaçant leurs fonds dans du papier, ce qui diminuerait la croissance économique.

La mobilisation des devises et le taux de change

Depuis 1976, une loi (n° 97) a complètement transformé le régime

réglementaire des opérations sur devises et leur détention.

L'effet de cette loi sur dix ans a donné les résultats suivants :

Rentrées de devises de 1976 à 1986 (milliards de dollars)	
- Dette	20 milliards
- Transferts des égyptiens résidant à l'étranger	20 milliards
- Aide étrangère	10 milliards
- Pétrole	13 milliards
- Canal de Suez et tourisme	7 milliards
<hr/>	
T O T A L	70 milliards

On constate que sur 70 milliards de dollars de rentrées de devises, les ménages en ont rapatrié presque le tiers. L'effet de la loi a permis donc de donner à l'Egypte un volant en devises provenant de ses propres citoyens et qui s'élève à un montant plus élevé que les recettes pétrolières et égal aux emprunts extérieurs.

La loi 97 de 1976 intervient après une longue série de mesures et a abouti le 11 mai 1987 à la création d'un marché libre de devises.

L'Egypte utilisant jusqu'en 1947 une monnaie (la guinée ou livre) dont le taux, invariable depuis le début du siècle, était de 97 piastres pour une livre sterling (1 guinée = 100 piastres). A l'issue de la deuxième guerre mondiale, l'Egypte, en conflit sur le problème des paiements avec la Grande Bretagne, adhère au Fonds Monétaire International en 1946 et quitte la zone sterling en 1947.

La loi 80 de 1947 instaure un contrôle des changes. Elle n'a été abolie qu'en 1976. En 1956, la nationalisation du Canal de Suez provoque le blocage des avoirs égyptiens en Grande Bretagne ce qui contraint l'Egypte à passer des accords de clearing avec les pays socialistes.

En 1962, un premier accord est signé avec le FMI qui accorde 42 millions de dollars de crédits à charge pour le gouvernement égyptien d'opérer une stabilisation de l'économie. Les taux d'intérêt sont légèrement relevés et le crédit encadré. Une dévaluation de 20 % est décidée et la livre vaut désormais 2,30 dollars des Etats-Unis.

En 1964, un deuxième accord est signé avec le FMI. La livre est de nouveau dévaluée et passe à 2,20 dollars des Etats-Unis.

En 1947, le marché unique de la devise est supprimé et on institue une prime de change de 35 % pour certaines opérations (touristes entrant en Egypte etc...) il y a, de fait, double marché.

En 1968, la prime est relevée à 50 % et on institue la pratique des "importations sans paiement", c'est-à-dire d'importations sans sortie de devises à travers le système bancaire et permettant l'importation de biens d'équipement. En 1974, le système est étendu aux biens de consommation durables, ce qui provoquera une forte hausse de la consommation et une raréfaction des devises.

Auparavant, en 1972, on crée le "marché parallèle" officiel des devises. On accorde une prime de 50 % aux fonds transférés par les travailleurs émigrés.

L'effet de ces mesures est qu'en 1975, on se retrouve avec trois marchés de devises. Le marché officiel, le marché parallèle officiel, et le marché noir.

C'est surtout l'extension de la possibilité des "importations sans paiement" aux biens durables qui provoque l'explosion de la demande en devises et l'apparition du marché noir.

De 60 millions de livres en 1975, les importations sans paiement sont passées à 1.251 millions en 1980 et à 2.137 millions en 1984-1985.

Structure des importations sans paiement (Millions de Livres)		
	Du 1/07 au 30/06 1980/1981	Du 1/07 au 30/60 1984/1985
I - BIENS D'EQUIPEMENT	165	254
II - BIENS DE CONSOMMATION		
- Electro ménager	26 ,2	47
- Voitures particulières	40	65
- Alimentation	126	272
- Autres	110,2	181
TOTAL	1.251	2.137

Avec les changements réglementaires intervenus entre 1976 et 1987, la possibilité d'importer des biens d'équipement par les canaux officiels a réduit leur part dans les importations sans paiement.

Depuis septembre 1973, il existait, en effet, trois modes de gestion des devises correspondant, en fait, aux trois marchés.

1. Le marché officiel Banque Centrale

La Banque Centrale détenait les devises provenant du pétrole, du coton, du riz et du Canal de Suez. Elle finançait avec ce fonds les importations du gouvernement (armement), les importations de produits stratégiques (blé, antiparasites, engrais) et prenait en charge le service de la dette du secteur public.

Sur ce marché le dollar valait 70 piastres. On peut dire que c'est le marché subventionné.

2. Le marché "parallèle"

Situé au niveau des banques commerciales, il centralisait les recettes en devises des autres exportations et finançait les autres importations.

3. Le marché "noir"

Il finançait les importations sans paiement et les dépenses des

citoyens à l'étranger, ainsi, bien sûr, que les transferts illégaux de capitaux.

En 1976, est promulguée la loi 97 qui institue la liberté de détention de devises. Elle abroge la loi de 1947. La loi oblige les exportateurs à rapatrier leurs devises dans les 3 mois qui suivent le paiement.

Elle autorise l'importation et l'exportation de valeurs mobilières.

Elle interdit l'importation et l'exportation de livres égyptiennes.

Cette loi ne change rien à la structure des trois marchés mais favorise le développement du marché "parallèle" officiel au sein du groupement constitué par les banques commerciales.

Les effets sont immédiats et ils se traduisent par l'ouverture de comptes devises et d'importants transferts de la part des travailleurs émigrés.

Cependant, les prix du change restent diversifiés et on observe l'existence de cinq prix en 1981 :

- 1– Un dollar de compte avec les pays socialistes à 42 piastres,
- 2– Un dollar Banque Centrale à 70 piastres,
- 3– Un dollar banques commerciales à 84 piastres,
- 4– Un dollar marché noir à 105 piastres,
- 5– Un dollar comptes devises à 110 piastres (70 + 50 % de prime pour les transferts des émigrés).

Cette situation reste ambiguë. Le nombre, par exemple, d'infractions à la législation sur les changes évolue comme suit :

Années	Nombre d'affaires	Montant
1972	1.186	470.000 Livres
1977	201	517.000 "
1980	930	3.578.000 "
1982	768	10.640.000 "

La situation du marché noir s'aggrave à partir du moment où en 1980 on oblige les importateurs sans paiement à payer une partie de leurs importations par le biais d'un dépôt en devises auprès des banques.

Il fallait déposer de 25 à 100 % de la transaction. L'effet en a été semble-t-il, nul sauf une envolée des cours sur le marché noir.

En 1982, est instituée l'ouverture de comptes devises pour règlement des importations sans paiement. L'usage de ces comptes spéciaux était limité du fait de l'impossibilité d'un virement de compte à compte uniquement dans ce cas-là.

La loi du 5 janvier 1985 franchit un pas important dans la création du marché unique de devises. Les importations se font désormais en contrepartie d'un dépôt en livres dans les banques. Celles-ci se "débrouillent" pour se procurer les devises. Il existe une liste de marchandises avec file d'attente pour les importateurs. On s'achemine vers le marché unique. En décembre 1985, on autorise les importateurs à utiliser librement leurs comptes devises.

Enfin, le 11 mai 1987, l'Egypte institue le marché libre des devises. Au 10 mai 1987, le dollar valait 135 piastres au sein du marché parallèle (groupement des banques commerciales) et 215 piastres sur le marché noir. Le 11 mai 1988, le cours unique était de 228 piastres, soit une progression de 3,8 % seulement en un an. Il est autorisé maintenant d'acheter des devises chez les détenteurs de comptes devises. Seules certaines dépenses (voyages) sont encore financées par le marché noir qui, en mai 1988, pratiquait un cours de 5 % seulement supérieur.

Pour unifier totalement le marché, on pense régler cette question des voyages par l'adoption de la déclaration de devises à l'entrée sur le modèle algérien (Interview du directeur de la Banque du Caire, **Al Ahram**, 13 mai 1988)

Différentiel entre le marché officiel et le marché noir sur la valeur du dollar en piastres		
Années	Valeur officielle	Valeur du dollar au marché noir
1983	11 Piastres	(135)
1984	64 "	-
Décision du 5/01/85	16 "	-
fin 1985	60 "	-
1987	74 "	(215)
1988	20 "	(228)

Analyse de l'activité d'une banque : La national Bank of Egypt ou Banque "AHLI"

La **N.B.E.** ou **AHLI** est l'une des quatre banques commerciales publiques et la plus grande banque d'Egypte en matière d'opérations (30 % du bilan du système bancaire). Certes son réseau est moins étoffé que celui de la Banque MISR et ses participations en capital dans les autres secteurs d'activité moindres. Cependant, elle commence à avoir des agences à l'étranger, dont la plus importante se situe à Londres.

Nombre d'agences de la N.B.E.

	1984
LE CAIRE	36
ALEXANDRIE	17
AUTRES	111
TOTAL	164

Participation en capital (Millions de livres)	
Dans les banques	24
Dans l'industrie	1,5
Dans le tourisme	5
Dans le commerce et les services	0,8
<u>Portefeuille total</u>	<u>1.092</u>
- dont participations	112

Dépôts (Millions de Livres)			
Par nature	1983	1984	1985
Courants	973	988	1.592
A terme	1.001	1.234	1.495
Epargne	346	470	597
Bons et Certificats	272	414	544
TOTAL	3.031	3.625	4.824

Dépôts (Millions de Livres)			
Par secteur	1983	1984	1985
Agriculture	35	34	47
Industrie	620	762	1.209
Commerce et finances	236	290	325
Services	789	807	1.099
Gouvernement	349	283	470
Secteur public	929	1.118	1.566
Secteur privé et ménages	1.594	2.073	2.585

Par monnaie	1982/1983	1983/1984
Monnaie locale	1.553	2.141
En devises	810	964

1. Court et moyen terme :

Crédits accordés (Millions de Livres)				
	1982	1983	1984	1985
Court terme	-	2.162	2.797	3.411
Moyen terme	-	183	247	261

2. Selon les secteurs :

Crédits accordés (Millions de Livres)				
	1982	1983	1984	1985
Agriculture	68	82	88	82
Industrie	548	630	654	756
Commerce et Finances	1.099	1.221	1.685	1.992
Services	177	298	467	630
Au gouvernement	-	86	266	376
Au secteur public	1.180	1.241	1.655	2.060
Secteur privé et ménages	798	904	977	1.039
- dont ménages	86	-	-	-

Investissements				
	1982	1983	1984	1985
Papier gouvernemental	-	146	294	277
Participations en capital	-	56	80	94

Position nette des clients (Millions de Livres)				
Années	1981/1982		1982/1983	
	en livres	en devises	en livres	en devises
Secteur Public	- 179	+ 180	- 567	+ 272
Secteur Privé	- 461	+ 27	- 494	+ 12
Ménages	+ 505	+ 271	+ 805	+ 325
Intermédiaires financiers	- 41	+ 30	- 144	+ 40
Agriculture	- 36	- 29	- 37	- 10
Industrie	- 16	+ 112	- 158	+ 167
Commerce	- 717	+ 23	-1.012	+ 46
Services	+ 171	+ 82	+ 184	+ 89

Indicateurs de l'activité (Millions de Livres)			
	1983	1984	1985
Intérêts reçus	266	338	410
Produits de participations	16	17	25
Agios	112	146	121
Surplus distribuable	58	56	52
Salaires versés	29	31	32
Intérêts payés	161	232	305

Le cas de cette banque confirme nos propositions d'analyse.

1. Les ménages déposent mais ne sollicitent pas de crédits.
2. Les taux d'intérêt débiteurs plus élevés pour le commerce et les services incitent les banques à leur accorder davantage de crédits. En maintenant un taux d'intérêt débiteur plus bas, on ne favorise pas l'industrie ni l'agriculture, au contraire.
3. Le papier gouvernemental reste important dans le portefeuille. Pour

des raisons de transparence, il vaut mieux que le gouvernement s'adresse à la Banque Centrale.

4. Le secteur public a tendance par ses dépôts et la faible rotation de ses devises à rechercher des bénéfices financiers plutôt que des profits dans la production de marchandises.

5. Les dépôts en devises constituent plus de 40 % des dépôts, et ce, grâce à leur rémunération et à la liberté sur les opérations

Notes

[*] Professeur agrégé. Directeur de recherche au CREAD.

[]** Les types chiffres qui suivent sont à chaque fois, s'il n'est pas fait mention d'une autre source, tiré des publications de la Banque Centrale Egyptienne et de celles de l'Office des Statistiques.